



controle-peb.be

info@controle-peb.be - 02 660 05 92

## Tarifs Certificats PEB

### Bruxelles et Flandre

Appartements / Studios	TVAC
Moins de 50m <sup>2</sup>	135 €
Entre 50 et 100m <sup>2</sup>	195 €
Entre 100 et 150m <sup>2</sup>	245 €
Plus de 150m <sup>2</sup>	295 €

  

Maisons	TVAC
Moins de 150m <sup>2</sup>	295 €
Entre 150 et 250m <sup>2</sup>	345 €
Entre 250 et 350m <sup>2</sup>	395 €
Plus de 350m <sup>2</sup>	445 €

  

Suppléments et ristournes	TVAC
Présence de plan avec mesures (excepté sur -50m <sup>2</sup> )	Ristourne de 10€
Supplément Annexes dans maisons	35 €
Supplément Soirs (après 18h), week-ends et jours fériés	50 €
Déplacement clés	Gratuit si moins de 5km A/R, ou sinon 30 € + 1 €/km aller/retour entre le bien à contrôler et la réception des clés
Certification d'appartements dans un même immeuble	Ristourne de 15€ par appartement supplémentaire